



Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Procès-verbal de la réunion du 03 avril 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019
2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
 - 1° le Code de la sécurité sociale ;
 - 2° le Code du travail ;
 - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
 - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
 - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
 - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
 - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Présentation des volets relevant de la compétence de la Commission
3. Divers

*

Présents : M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Eugène Berger, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Marco Schank

M. Gilles Baum, remplaçant Mme Joëlle Elvinger

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie, Ministre de l'Aménagement du Territoire

M. André Weidenhaupt, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Tom Eischen, Mme Marie-Josée Vidal, du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, Mme Martine Hansen, M. David Wagner

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

- 2. 7450** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :**
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° le Code du travail ;
3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes
- 7451** **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022**

Présentation du volet « Environnement, Climat et Développement durable » par Madame Carole Dieschbourg

Madame la Ministre fait savoir que le budget de son département s'inscrit, d'une part, dans la continuité des budgets précédents, mais intègre également plusieurs nouveautés dans la lignée de l'accord de coalition. Ainsi :

- Alors que l'accord de coalition énonce que « pour mettre l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) et l'Administration de la nature et des forêts (ANF) à la hauteur des nouveaux défis, afin d'utiliser les potentialités dans le domaine de la digitalisation au mieux et d'exploiter davantage le potentiel de synergies entre les administrations sous tutelle du département de l'environnement, les deux administrations (...) seront soumises à une évaluation de leur fonctionnement », le poste 12.120 « Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO₂, les concepts énergétiques ; études d'impact sur l'environnement ; frais connexes » augmente sensiblement.
- Dans le même ordre d'idées, le poste 12.123 « Frais d'études Naturpakt », nouvellement créé, reflète l'accord de coalition qui dispose que « la mise en place d'un nouvel instrument dénommé « Naturschutzpakt » à l'instar du Pacte Climat sera analysée afin d'encourager les initiatives communales ayant pour objectif de rétablir la biodiversité ».
- Le poste 12.305 « Conseil supérieur pour le développement durable : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts ; dépenses diverses » est augmenté afin de donner au CSDD plus de moyens pour remplir ses missions.
- Le poste 12.317 « Publication des avis de la loi relative aux incidences sur l'environnement (EIE) » est nouvellement créé.
- Le poste 33.002 « Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique « My Energy » connaît une augmentation, alors que l'accord de coalition prévoit que « le soutien au développement des activités de « My Energy GIE », agence nationale pour une transition énergétique durable, sera progressivement renforcé afin de permettre l'élargissement et la régionalisation de ses activités ».
- Les postes 33.012 « Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique » et 41.010 « Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu » sont également augmentés.
- L'augmentation des postes 43.040 « Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal » et 43.042 « Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention » met en exergue le rôle déterminant des communes et des syndicats intercommunaux dans la mise en place d'un réseau de stations biologiques couvrant le pays entier.
- Le poste 12.121 « Frais d'experts et d'études » concernant l'Administration de l'environnement augmente sensiblement, car de nombreuses études sont ou seront réalisées, notamment dans les domaines de la qualité de l'air et de la gestion des déchets. En corollaire, et en vue de la collecte et de l'analyse des données nécessaires à la réalisation de ces études, le poste 12.301 « Achats de biens et services spécifiques – surveillance et analyse » augmente également sensiblement.
- Les postes 12.120 « Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement naturel », 12.121 « Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monitoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier » et 12.122

- « Etudes sur le milieu forestier : frais d'études et d'analyses ; indemnités pour services de tiers ; dépenses diverses » concernant l'Administration de la nature et des forêts sont également augmentés, car il est important d'examiner la façon dont le milieu forestier s'adapte au changement climatique.
- La hausse des postes 31.052 « Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert » et 33.010 « Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs » permet à l'Administration de la nature et des forêts de mieux soutenir et conseiller les petits propriétaires forestiers privés.
 - En ce qui concerne l'Administration de la gestion de l'eau, le poste 12.120 « Frais d'experts et d'études » est augmenté, notamment à cause des études réalisées dans le cadre des récents événements de pluies torrentielles. De la même manière, le poste 12.121 « Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation » bénéficie également d'une hausse sensible.
 - Toujours dans le domaine de la protection de l'eau, les postes 63.023 « Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) » et 93.001 « Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau » sont revalorisés.

Suite à une remarque de Monsieur Marco Schank relative aux stations biologiques, Madame la Ministre confirme qu'il existe encore quelques endroits non couverts par le réseau et qu'il faut entreprendre des démarches pour combler ces « trous » en sensibilisant les communes ne faisant pas encore partie d'un syndicat intercommunal pour la protection de la nature. Elle évoque dans ce contexte la mise en œuvre du *Naturschutzpakt*, qui sera un outil stratégique important pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Suite à une question de Monsieur Gilles Roth relative au poste 33.012 « Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique », Madame la Ministre informe qu'il s'agit en l'occurrence de conventions signées entre l'État et, par exemple le Mouvement écologique ou encore *Emweltberodung Lëtzebuerg*, qui interviennent ponctuellement sur le terrain pour des missions bien précises, notamment de conseils aux communes.

Suite à des interventions de Messieurs Carlo Back et Marco Schank relatives à la qualité de l'air, Madame la Ministre confirme que la coopération avec les communes dans ce domaine sera améliorée moyennant une adaptation du Pacte Climat avec une attention particulière sur le monitoring et la sensibilisation des citoyens.

Suite à une question de Monsieur Gilles Roth relative aux indemnités accordées à un propriétaire dont le terrain perd de sa valeur suite à son classement en zone de protection naturelle, Madame la Ministre fait savoir que, pour le cas des agriculteurs, des primes sont accordées par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

En ce qui concerne le poste 41.010 « Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu », Monsieur Paul Galles souhaite avoir de plus amples renseignements à propos des helpdesks REACH et CLP. Il est signalé que le même article budgétaire apparaît au budget du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et au budget du Ministère de l'Economie, car il s'agit d'une compétence partagée entre les deux Ministères. Selon les périodes, ces helpdesks sont plus ou moins sollicités. Ils sont notamment actuellement beaucoup sollicités par de nombreuses questions relatives à un éventuel *hard Brexit*.

Alors que l'accord de coalition prévoit que « les moyens nécessaires pour assurer la coordination des coopérations avec les acteurs locaux dans les zones de protection seront mis à disposition, tant en ce qui concerne la zone de protection visant le Lac de la Haute-Sûre que les zones de protection souterraines » et qu' « un accent particulier sera porté au conseil agricole dans les zones concernées », Monsieur Marco Schank souhaite savoir comment sera financé ce conseil agricole. Madame la Ministre l'informe que les primes sont, pour la plupart, accordées par le biais du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et, qu'en sus, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable accorde également un soutien via le fonds pour la gestion de l'eau, notamment sous forme de conseils.

Suite à une question de Monsieur Gilles Roth relative à la baisse très sensible du poste 12.110 « Frais de contentieux », il est précisé que cette baisse est due au fait que toutes les stations d'épuration du pays sont désormais conformes aux obligations découlant de la transposition de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et que, de ce fait, les astreintes journalières payables conformément à l'arrêt du 28 novembre 2013 en l'affaire C-576/11 ne sont plus à honorer.

Suite à une question de Monsieur Aly Kaes relative à l'approvisionnement futur de la population en eau potable et au budget qui y sera alloué, Madame la Ministre donne à considérer que les réserves disponibles seront suffisantes jusqu'aux alentours de 2030-2035. De ce fait, de nouvelles options doivent être examinées pour la mise en œuvre d'une solution de rechange d'envergure et une étude est en cours de réalisation afin d'examiner le potentiel de potabilisation des eaux de la Moselle.

Suite à une intervention de Monsieur Carlo Back, Madame la Ministre confirme que l'État a conclu une convention avec le Groupement des Sylviculteurs (*Lëtzebuurger Privatbësch*) dont le but est de soutenir les propriétaires forestiers privés (conseils, sensibilisation, collaboration avec les acteurs sur le terrain). Dans ce contexte, elle évoque également la participation de l'État au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), qui est une certification forestière privée promouvant la gestion durable des forêts et au Forest Stewardship Council (FSC, Conseil de Soutien de la Forêt) qui est un label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

Présentation du volet « Aménagement du territoire » par Monsieur Claude Turmes

Monsieur le Ministre informe que le budget du département de l'Aménagement du territoire a été établi dans la continuité de ceux des années précédentes. Le poste le plus important est le poste 11.005 « Rémunération du personnel ». Une des spécificités du département est la réalisation de nombreuses études (voir poste 12.120 « Frais d'experts et d'études »), étant donné qu'il est important de comprendre l'évolution du pays afin de pouvoir réagir d'un point de vue conceptuel. Le budget est en étroit rapport avec les priorités du Ministère de l'Aménagement du territoire, qui ont été présentées aux membres de la Commission le 23 janvier dernier.

Suite à une intervention de Monsieur Gilles Roth, Monsieur le Ministre donne à considérer que les quatre plans directeurs sectoriels primaires seront mis en œuvre en prenant en considération les quelque 17.000 remarques des communes, des acteurs concernés par les plans et des citoyens. Au stade actuel, le département de l'Aménagement du territoire est en train d'analyser et de traiter ces remarques. Cette analyse sera achevée au cours du mois de mai prochain. Dans la foulée, les projets de textes réglementaires seront adaptés et la mise en procédure des quatre plans sectoriels sera entamée.

Suite à une question de Monsieur Marco Schank relative aux conventions de coopération territoriale État-communes, Monsieur le Ministre informe qu'une certaine continuité sera maintenue par rapport à la politique de ces dernières années, tout en veillant au besoin à parfaire la coordination.

Suite à une question de Monsieur Paul Galles relative au poste 41.010 « Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques », il est signalé que l'Observatoire du développement spatial du Luxembourg est un organisme comparable à l'Observatoire de l'habitat et permet, ensemble avec le LISER, de réaliser des analyses régulières, notamment à propos des indicateurs de développement du pays. Dans ce contexte, l'augmentation très sensible du budget alloué à ce poste est due au renforcement du rôle d'observation et d'utilisation raisonnée du territoire induit par la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire. Jusqu'à l'année dernière, le budget correspondant était partiellement repris dans le poste « Frais d'experts et d'études » à hauteur de 100.000 euros et reflétait une logique de prestation par un bureau d'études. Pour le budget 2019, le poste a été augmenté à 141.000 euros et renvoie dorénavant à une logique de collaboration avec un institut de recherche.

Suite à une question de Monsieur Aly Kaes, il est précisé que les parcs naturels sont repris à trois endroits dans le budget du département de l'Aménagement du territoire : poste 12.122 « Parcs naturels : frais d'experts et d'études », poste 43.030 « Frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels » et poste 43.031 « Participation de l'Etat à des projets réalisés par les parcs naturels ». Il s'agit d'un des postes les plus importants du budget du département. En ce qui concerne plus précisément le poste 43.031, il s'agit de projets cofinancés par l'État (école du goût, actions de communication, ...).

Présentation du volet « Energie » par Monsieur Claude Turmes

Hormis le poste 11.005 « Rémunération du personnel », les principaux postes sont les suivants :

- Poste 12.120 « Frais d'experts et d'études ». En effet, plusieurs études importantes sont actuellement en cours de réalisation ou seront réalisées prochainement (rôle du biogaz pour la réalisation des objectifs en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, besoins en capacité de stockage des produits pétroliers sur le territoire national à l'horizon 2030, collaboration avec d'autres États membres concernant la production d'énergies renouvelables, ...).
- Poste 33.004 « Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz ». Ce poste concerne les installations de Kehlen, Itzig et Mondercange.
- Poste 41.012 « Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique « My Energy » ». Ce poste a notamment pour objet l'amélioration et l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments.
- Poste 63.001 « Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel : honoraires et frais d'études ; participation à l'infrastructure ; dépenses diverses ». Ce poste concerne le transport et la distribution de gaz naturel et cherche à privilégier des alternatives au gaz naturel, par exemple le biogaz.

Suite à une question de Monsieur Marco Schank relative à l'organisation de *workshops* dans le contexte de la finalisation du projet de plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), Monsieur le Ministre indique être en train de préparer, ensemble avec Madame Carole Dieschbourg, un calendrier en ce sens et s'engage à en fournir un exemplaire à la Chambre dès sa finalisation, afin que les députés intéressés puissent s'organiser pour assister aux ateliers de discussion.

Alors que l'accord de coalition énonce qu' « une attention particulière sera portée à la réduction rapide et substantielle de la part du diesel dans le parc automobile », Monsieur Marco Schank se demande comment le Gouvernement entend parvenir à cette réduction et souhaite savoir si des mesures ont d'ores et déjà été prises dans ce sens. Monsieur le Ministre donne tout d'abord à considérer que les dernières statistiques montrent une réduction importante de la part du diesel dans le parc automobile luxembourgeois. Cela étant dit, il cite plusieurs pistes visant à favoriser la poursuite de cette tendance : primes en faveur de l'électromobilité, amélioration de l'offre de transports en commun, promotion de la mobilité douce, augmentation du nombre de bornes de recharge électrique, modification de la législation relative aux voitures de société, ...

3. **Divers**

Monsieur le Président de la Commission informe que les prochaines réunions auront pour objet, d'une part, l'établissement d'un avis relatif à l'avant-projet de plan national pour un développement durable (voir courrier électronique n°217327 du 29 mars 2019) et, d'autre part, la préparation du débat d'orientation sur la stratégie « zéro déchets » et la restriction des déchets en matière plastique au Luxembourg.

Les membres de la Commission décident de proposer au Bureau de la Chambre des Députés que Messieurs Henri Kox et Marco Schank assistent à la COP25 qui se tiendra en décembre prochain à Santiago de Chili.

Luxembourg, le 29 avril 2019

La Secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
François Benoy